

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 18 Décembre 2020**

OBJET : Transformation de postes -

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 18 Décembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Dossiers Finances

1. DM n°1
2. Adaptation cadre budgétaire – COVID 19
3. Crédits provisionnels 2021
4. Règlement de factures INRA et ONF
5. Marché équipements informatiques

II – Dossiers Ressources Humaines

6. Transformation de postes
7. Mise à Jour délibération RIFSEP du 20 Novembre 2020

III – Autres dossiers

8. Convention de partenariat UNESCO
9. Point Audits socio-organisationnel et financier
10. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN – Messieurs D. LOUIS-REGIS - L. BOUTRIN – F. CATHERINE -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr J-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) – Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) – Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie) - Mr C. PALIN(Trinité) - Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

Pour les Communautés

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) -

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme J. DULYS-PETIT à Mr F. CATHERINE – Mr F. LORDINOT à Mme B. BARDOUX -

→Communes : Mr C. LARCHER à Mme M-L LESDEMA – Mr J. THABAR à Mr E. JEAN-BAPTISTE –Mr E. GABRIEL à Mme M-F TOUL – Mr R. DULYMOIS à Mr R. BRITHMER – Mr C. SAINT-CYR à Mr D. LOUIS-REGIS – Mr J. ELISABETH à Mr J-F BEAUNOL –

Membres titulaires absents

→CTM : Mmes K. BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA – R. MARTINE – B. BIROTA -

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) –Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet)- Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe)- Mr C. AMABLE (Bellefontaine)- Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr E. JULTAT(Schœlcher) –

→Communautés : Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

Membres absents excusés : Mr M. MICHALON(Marigot) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique ;
- Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie le 3 décembre 2020 ;
- Vu** le tableau des effectifs ;

Considérant que dans le cadre du tableau d'avancement 2020, il convient de procéder à la transformation des postes des agents pouvant prétendre à un avancement de grade :

<u>Ancien grade</u>	<u>Avancement au grade</u>	<u>Nombre d'agents</u>
Directeur territorial	Attaché hors classe	1
Ingénieur	Ingénieur principal	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	7
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4

Considérant que dans le cadre de la promotion interne 2019, il convient de procéder à la transformation du poste d'un agent :

<u>Ancien grade</u>	<u>Promotion Interne</u>	<u>Nombre d'agents</u>
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise	1

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Comité syndical,

Article 1

Adopte la transformation des postes ci-dessus dans le cadre du tableau d'avancement 2020 et de la promotion interne 2019.

Article 2

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes individuels nécessaires à ces transformations de postes et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Article 3

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 au budget en vigueur et suivants.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 18 décembre 2020

Le Président, 

Denis LOUIS-REGIS

